



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Décarbonation des bâtiments

Ce qui va changer en 2024



Trois objectifs

- Amplifier la dynamique de décarbonation
- Assurer l'efficacité énergétique via des rénovations plus nombreuses et plus performantes
- Accélérer la sortie des passoires thermiques

3 focus sur l'action de l'Etat en 2024

- Rénovation des bâtiments des collectivités territoriales
- Evolution des aides à la rénovation des logements du parc privé et mise en place de l'accompagnement
- Accélération de la rénovation en habitat collectif

22 mai

- Présentation par la Première ministre de la trajectoire de décarbonation devant le CNTE

24 mai

- Présentation de la « feuilles de route décarbonation » du secteur du BTP

5 juin

- Restitution des travaux du CNR Logement
- Lancement de la concertation nationale

12 juin

- Evènement « décarbonation du bâtiment »

Début juillet

- Conseil de planification écologique

28 juillet

- Fin de la concertation nationale

2^e semestre 2023

- Projet de loi de programmation énergie-climat
- Territorialisation de la planification écologique avec les collectivités



Rénovation des bâtiments des collectivités territoriales : des outils mis à la disposition des collectivités

- Un ensemble d'outils sont mis à la disposition des collectivités afin de les accompagner dans cette démarche de massification de la rénovation des bâtiments des collectivités territoriales :
 - Le programme **ACTEE+** d'aide à l'ingénierie porté par la FNCCR
 - Le dispositif de tiers financement
 - Les programmes CEE finançant également l'accompagnement, l'innovation ou la sobriété (programmes PROFEEL, CUBE ou encore ACTEE)
 - **Le Fonds vert**, qui permet de soutenir les projets des collectivités
- Une attention particulière sera portée à la restauration écologique des écoles, avec notamment **le plan EDU-RENOV de la Banque des Territoires**, dédié au bâti scolaire.



Un nouveau modèle des aides à la rénovation énergétique : vers un pilier « Performance » et un pilier « Efficacité »

Pilier Efficacité

Objectif : accélérer la sortie des fossiles

- Aide forfaitaire par geste
- Installer un système de chauffage décarboné (ou hybride) dès le 1^{er} janvier 2024
- DPE obligatoire dès 2024
- Déciles supérieurs et passoires exclues à compter du 1^{er} janvier 2024
- Convergence des critères avec les CEE

Pilier Performance

Objectif : inciter à réaliser des rénovations d'ampleur

- Un point d'entrée unique pour le demandeur quels que soient ses revenus
- Accompagnement systématique par Mon Accompagnateur Rénov'
- Ouverte à tous, mais barèmes renforcés pour les ménages les plus modestes et pour les passoires
- Maintien de la mobilisation des collectivités locales pour compléter le financement



Copropriétés privées

- S'appuyer sur la dynamique de MaPrimeRénov' Copropriétés, intégrée au pilier « Performance »
- Des évolutions à mettre en œuvre progressivement, pour sécuriser les projets en discussion / préparation
- 3 spécificités à mieux traiter:
 - Les petites copropriétés (< 5 logements)
 - Les copropriétés fragiles voire en difficulté
 - Les contraintes techniques ou architecturales spécifiques (centres anciens, etc.)

Logement social

- Une ambition forte en matière de transition écologique comme axe structurant du pacte de confiance
- Une trajectoire de rénovation à l'échelle du secteur, et des stratégies déclinées par les groupes en cohérence
- Mise en place du dispositif de « seconde vie » pour les rénovations lourdes des logements
- Mise en place d'un dispositif d'aide à la rénovation, différencié selon la situation financière et patrimoniale